

RÈGLEMENT DE LA POYAISE

1- Organisation

En partenariat avec le comité départemental de la LIGUE CONTRE LE CANCER et la commune de Poix de Picardie, l'association « La Poyaise », organise le samedi 21 septembre 2024, **deux épreuves de course (rues, routes, sentiers, chemins) et deux randonnées dénommées :**

« LA POYAISE »

Ces épreuves sont ouvertes à tous, licenciés ou non licenciés, sous réserve de la communication des documents prévus par la réglementation concernant l'aptitude physique.

LES COURSES

Courses de 5,5 km, 10,5 km, inscriptions uniquement sur internet

Les inscriptions se font sur site internet. Le formulaire d'inscription en ligne nécessite de joindre les pièces justificatives concernant la santé (PPS ou une Licence sportive à jour à la date de la course) au format numérique lors de l'inscription. Toute inscription incomplète ne sera pas validée.

1 . Pour les licenciés FFA, Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou «Pass' J'aime Courir» délivrée par la FFA en cours de validité

→ Présentation de la licence 2024/2025

2. pour les licenciés aux Fédérations reconnues par la FFA

- Fédération des clubs de la défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

→ Présentation de la licence de la saison 2024/2025

3. Pour les non licenciés et autres fédérations :

→ Le Parcours de Prévention Santé (PPS) daté de moins de 3 mois est exigé.

4. Pour les mineurs

il faut télécharger 2 documents :

- Une autorisation parentale (modèle disponible sur la plateforme d'inscription)
- Une attestation de santé pour mineur – 2^e page uniquement – (modèle disponible sur la plateforme d'inscription)

Les bénéficiaires dégagés sur l'ensemble des recettes, dont les frais d'inscription, seront reversés au comité départemental de la Lutte contre le cancer.

La participation aux courses implique l'inscription préalable, et suppose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tout litige concernant le déroulement des épreuves doit être soumis au comité d'organisation.

2- Départs, catégories, horaires, parcours et distances

Pour ces courses les départs comme les arrivées sont situés sur la commune de Poix de Picardie.

Départ et arrivée PLACE DE LA REPUBLIQUE à POIX DE PICARDIE

Samedi 21 septembre 2024

DEPART COURSES

14 H 30 : 10,5 KM

15 H : 5,5 KM

Pour information :

DEPART RANDONNEES

5,5 KM et 10,5 KM : 13H 30

→ Course de 5,5km sur rues, routes, sentiers et chemins :

- Femmes et Hommes, toutes catégories à partir de la catégorie CADET

Cette épreuve se déroule sur Le territoire des communes de POIX DE PICARDIE et d'EPLESSIER

→ Course de 10,5 km sur rues, routes, sentiers et chemins

- Femmes et Hommes toutes catégories, en individuel à partir de la catégorie CADET.

Cette épreuve se déroule sur les territoires des communes de POIX DE PICARDIE, BLANGY SOUS POIX, EPLESSIER.

RAVITAILLEMENT :

Les courses sont en auto-suffisante (un ravitaillement en eau est prévu pour la course de 10,5 km à mi-parcours). Il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

Il sera proposé un ravitaillement à l'arrivée pour les 2 courses.

3- Sécurité

La sécurité et les 1^{ers} secours sur le parcours sont assurés par des signaleurs, des bénévoles et par l'UNASS.

Engagement du concurrent :

- Respecter le parcours balisé. Tout concurrent n'ayant pas respecté le parcours balisé sera disqualifié.
- Respecter l'environnement
- Suivre le parcours sans couper les sentiers
- Porter le dossard visiblement sur le torse durant l'épreuve
- Porter assistance à tous coureurs en difficulté
- Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- Il n'est pas admis sur les parcours d'accompagnateurs en VTT ou autres véhicules à moteur.
- Les chiens ne sont pas admis à accompagner leurs maîtres sur le parcours.
- Les épreuves concernent uniquement les athlètes pratiquant la course à pied. Les épreuves ne sont pas ouvertes aux personnes utilisant des engins à roulettes (type rollers, planches ou dérivés), les engins tractés, portés ou poussés.

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate.

- La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification, par décision médicale ou sur décision du directeur de la course.

POUR INFORMATION : Des randonneurs empruntent le même parcours que les coureurs.

4- Classements

Ne peuvent être classés que les concurrents munis à l'arrivée de leur dossard.

Chronométrage : système informatique par puce jetable

Les classements seront visibles sur la plateforme d'inscription, sur le site « course-organisation.fr » (onglet : résultats) et sur le site « La Poyaise » : <http://lapoyaise.jimdo.com>

Classements individuels :

Un classement sera effectué par catégorie et par sexe

Catégories d'âge :

Les coureurs doivent être au minimum de la catégorie :

- Course 10,5 km : cadet
- Course 5,5 km : cadet

Cadet(te)	CA	2007 - 2008
Junior	JU	2005 - 2006
Espoir	ES	2002 - 2003 - 2004
Senior	SE	1990 à 2001
Master	MA	1989 et avant

5- Inscriptions et retrait des dossards

Les inscriptions se font uniquement sur internet

Date de fin d'inscription : JEUDI 19 SEPTEMBRE MINUIT

Nombre d'inscriptions limité à 400 coureurs maximum

Inscription : 12 euros

Des frais d'inscription sur la plateforme de 1,5 € sont à la charge du coureur

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement

Important :

- Pour les courses, ***les inscriptions sont validées lorsque le dossier est complet.***
- Le retrait des dossards se fait le vendredi 20 septembre de 19 à 20 h, et le samedi 21 septembre 2022 à partir de 11 H jusqu'à 14H à la salle des fêtes de Poix de Picardie, par le titulaire muni d'une pièce d'identité ou un représentant muni d'une procuration et de la pièce d'identité du coureur
- Le numéro de dossard étant strictement personnel, toute infraction à cette règle entraînera la disqualification.

La liste des participants sera visible sur le site « La Poyaise » et sur la plateforme d'inscription

6- Responsabilité des organisateurs

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable :

- En cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ;
- En cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.
- L'association « LA POYAISE » n'organise aucune reconnaissance de parcours.
- Conditions particulières :

En cas de conditions météorologiques ou pour toute raison indépendante de la volonté de l'organisation qui risqueraient de porter atteinte à la sécurité des participants, le directeur de course se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de raccourcir le parcours. Aucun remboursement ne pourra être exigé.

10 / FORCE MAJEURE :

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

11 / ANNULATION :

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête d'une autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

La responsabilité civile de l'organisateur est couverte par une police d'assurance.

Les coureurs licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence, il importe aux autres participants de s'assurer personnellement.

7- Droit d'image

Tout coureur participant à la course à pied « La Poyaise » autorise expressément les organisateurs de la course à pied « La Poyaise » ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'événement, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant autorise la publication de son nom sur le site « LA POYAISE »

CNIL : Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 de janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Sauf opposition de votre part (par courrier indiquant vos nom, prénom, adresse et n° de dossard), vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs et vous pourrez être amenés à

recevoir des propositions de leur part.

8- Partenaires

Les partenaires de la « Poyaise » seront listés sur le site internet.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.